

# Plan de vaccination suisse

| Vaccination                           | Age              |        | Mois             |        |     |                  |          | Ans                                |                  |                  |             |        |
|---------------------------------------|------------------|--------|------------------|--------|-----|------------------|----------|------------------------------------|------------------|------------------|-------------|--------|
|                                       | 2                | 3      | 4                | 5      | 9   | 12               | 12-18    | 4-7                                | 11-14/15         | 25               | 45          | ≥ 65   |
| DTP (diphtérie-tétanos-pertussis)     | DTP <sub>a</sub> |        | DTP <sub>a</sub> |        |     | DTP <sub>a</sub> |          | DTP <sub>a</sub> /dTp <sub>a</sub> | dTp <sub>a</sub> | dTp <sub>a</sub> | dT          | dT     |
| Poliomyélite                          | IPV              |        | IPV              |        |     | IPV              |          | IPV                                | ✓                | ✓                | ✓           | ✓      |
| Hib ( <i>H. influenzae</i> de type b) | Hib              |        | Hib              |        |     | Hib              | ✓        |                                    |                  |                  |             |        |
| Hépatite B                            | HBV              |        | HBV              |        |     | HBV              |          |                                    | (HBV)            | ✓                | ✓           | ✓      |
| Pneumocoques                          | PCV              |        | PCV              |        |     | PCV              | ✓        |                                    |                  |                  |             | PCV    |
| Rotavirus                             | RV               |        | RV               |        |     |                  |          |                                    |                  |                  |             |        |
| Méningocoques B                       |                  | 4CMenB |                  | 4CMenB |     |                  | 4CMenB   |                                    | 4CMenB           |                  |             |        |
| Méningocoques ACWY                    |                  |        |                  |        |     |                  | MCV-ACWY |                                    | MCV-ACWY         |                  |             |        |
| ROR (rougeole-oreillons-rubéole)      |                  |        |                  |        | ROR | ROR              | ✓        | ✓                                  | ✓                | ✓                | ✓           |        |
| Varicelle                             |                  |        |                  |        | VZV | VZV              | ✓        | ✓                                  | ✓                | ✓                | ✓ (< 40 a.) |        |
| HPV (virus du papillome humain)       |                  |        |                  |        |     |                  |          |                                    | HPV              | (HPV)            |             |        |
| Herpès zoster (zona)                  |                  |        |                  |        |     |                  |          |                                    |                  |                  |             | HZV    |
| Influenza (grippe), saisonnière       |                  |        |                  |        |     |                  |          |                                    |                  |                  |             | annuel |

Recommandé comme **vaccination de base** ou **vaccination complémentaire** | ✓ Contrôler le statut vaccinal, et procéder si nécessaire aux vaccinations de rattrapage.

Vaccination combinée

Règle concernant la définition des âges : âge de 12 mois signifie du 1<sup>er</sup> anniversaire à la veille du 13<sup>e</sup> mois ; 4-7 ans signifie du 4<sup>e</sup> anniversaire à la veille du 8<sup>e</sup> anniversaire.

## Commentaires

Vaccins actuellement disponibles en Suisse: cf. [www.infovac.ch](http://www.infovac.ch)

**Les recommandations de vaccination pour des personnes à risque figurent dans la fiche d'information « Vaccinations recommandées pour des personnes à risque accru de complications et de maladies invasives » (N° 316.530.F)**

- **DTP<sub>a</sub>/dTp<sub>a</sub>** (vaccin contre diphtérie-tétanos-coqueluche) :
  - la 3<sup>e</sup> dose de vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (avec le vaccin combiné DTP<sub>a</sub>-IPV-Hib-HBV pour les nourrissons) peut être administrée avant l'âge de 12 mois, mais pas avant l'âge minimum de 11 mois, et devrait être administrée au plus tard à l'âge de 13 mois
  - à partir du 4<sup>e</sup> anniversaire, il est possible d'utiliser une dose plus faible d'antitoxines diphtérique (d) et de coqueluche (pa) pour les rappels ; par contre pour la primo-vaccination entre 4 et 7 ans, il faut continuer d'utiliser le vaccin DTP<sub>a</sub>-IPV (+Hib pour la 1<sup>re</sup> dose si la vaccination est administrée entre 48 et 59 mois)
  - une dose de vaccin contre la coqueluche est recommandée à toutes les femmes enceintes durant le 2<sup>e</sup> trimestre à chaque grossesse (intervalle minimum depuis la dernière dose de vaccin antitétanique : 4 semaines)
  - une dose de vaccin contre la coqueluche est recommandée à tous les adolescents et adultes en contact régulier (familial, professionnel) avec des nourrissons < 6 mois si aucune vaccination p<sub>a</sub> n'a été effectuée dans les 10 dernières années (intervalle minimum depuis la dernière dose de vaccin antitétanique : 4 semaines)
- **dT** (vaccin combiné contre diphtérie-tétanos) :
  - la primovaccination chez les adultes non vaccinés comporte 3 doses à 0, 2 et 8 mois (1<sup>re</sup> dose dT ou dTp<sub>a</sub>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> doses dT), suivie d'un rappel tous les 20 ans jusqu'à 64 ans, puis tous les 10 ans dès 65 ans
  - Un vaccin dT n'est pas disponible. Utiliser un vaccin dTp<sub>a</sub>/dTp<sub>a</sub>-IPV ou dT-IPV ([www.bag.admin.ch/approvisionnementvaccins](http://www.bag.admin.ch/approvisionnementvaccins))
- **IPV** (vaccin inactivé, injectable contre la poliomyélite) :
  - après une vaccination complète dans l'enfance (4 doses ou 5 doses si 4 doses avant l'âge < 2 ans), les rappels supplémentaires chez les adultes sont nécessaires seulement pour les personnes exposées à un risque accru (p. ex. voyages, professionnel), voir [www.healthytravel.ch](http://www.healthytravel.ch)
  - la primovaccination chez les personnes non vaccinées comporte 3 doses (début de la vaccination à l'âge 6-11 mois : 0, 1, 8 mois ; début ≥ 12 mois : 0, 2, 8)
- **Hib** (vaccin contre *Haemophilus influenzae* type b) :
  - généralement combiné à diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite (hépatite B)
  - le rattrapage de la vaccination contre Hib est recommandé jusqu'au 5<sup>e</sup> anniversaire ; le nombre de doses dépend de l'âge au moment de la première injection de vaccin
- **HBV** (vaccin contre l'hépatite B) :
  - recommandée de préférence chez les nourrissons avec un vaccin hexavalent ; celle-ci reste toutefois toujours recommandée pour les adolescents entre 11-15 ans pas encore vaccinés
  - un schéma de vaccination en 2 doses adultes, à 0 et 4-6 mois, est possible chez les adolescents entre 11 et 15 ans
  - le rattrapage (≥ 16 ans) est recommandé à tout âge, sauf en absence de risque d'exposition, et comporte 3 doses à 0, 1, 6 mois
- **PCV** (vaccin conjugué contre les pneumocoques) :
  - enfants: le rattrapage est recommandé jusqu'au 5<sup>e</sup> anniversaire ; le nombre de doses dépend de l'âge au moment de la première injection de vaccin
  - personnes âgées ≥ 65 ans : 1 dose de PCV, si pas encore vacciné avec un PCV à l'âge adulte. Si la personne n'a été vaccinée qu'avec le vaccin polysaccharidique 23-valent (PPV23) : 1 dose de PCV. Intervalle minimum entre PPV23 et PCV : 12 mois
- **RV** (vaccination contre les rotavirus, administration orale) :
  - La 1<sup>re</sup> dose peut être administrée dès l'âge de 6 semaines et jusqu'à 15 semaines + 6 jours au maximum. Intervalle minimum de 4 semaines entre la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> dose. La 2<sup>e</sup> dose ne doit être administrée que jusqu'à l'âge de 23 semaines + 6 jours.
  - RV peut être administré en même temps que d'autres vaccins à l'âge de 2 et 4 mois
- **ROR** (vaccination contre rougeole-oreillons-rubéole) / **VZV** (vaccination contre la varicelle) :
  - la vaccination ROR et/ou VZV comporte 2 doses à administrer à 1 mois d'intervalle au moins (la 2<sup>e</sup> dose à partir de l'âge ≥ 12 mois).
  - la vaccination ROR doit être rattrapée chez les personnes non immunes nées après 1963
  - la vaccination contre la varicelle doit être rattrapée chez toutes les personnes < 40 ans qui n'ont pas d'antécédent de varicelle
- **HPV** (vaccin contre les virus du papillome humain) :
  - la vaccination de base des personnes âgées de 11-14 ans (avant le 15<sup>e</sup> anniversaire) comporte 2 doses à administrer à 0 et 6 mois ; le rattrapage entre 15-19 ans (avant le 20<sup>e</sup> anniversaire) comporte 3 doses à administrer aux temps 0, 2, 6 mois
  - la vaccination complémentaire des jeunes adultes entre 20-26 ans comporte 3 doses à 0, 2, 6 mois
- **4CMenB** (vaccin recombinant contre le méningocoque du sérotype B) / **MCV-ACWY** (vaccin conjugué quadrivalent contre les méningocoques des sérogroupes A,C,W,Y) :
  - 4CMenB chez les nourrissons : La co-administration avec d'autres vaccins pour nourrissons à l'âge de 2 et 4 mois est possible après avoir informé les parents de la survenue possible d'une fièvre élevée et, le cas échéant, de l'administration prophylactique de paracétamol
  - MCV-ACWY chez les jeunes enfants (12-18 mois) : La vaccination comporte 1 ou 2 dose selon le vaccin MCV-ACWY. Le vaccin peut être administré en même temps que la 3<sup>e</sup> dose de 4CMenB ou que d'autres vaccins recommandés à l'âge de 12 mois
  - chez les enfants, le rattrapage est recommandé jusqu'au 5<sup>e</sup> anniversaire (respecter le schéma de vaccination 4CMenB en fonction de l'âge)
  - chez les adolescents (11-15 ans), 2 doses de 4CMenB (intervalle minimum 1 mois) et 1 dose de MCV-ACWY sont recommandées, rattrapage jusqu'au 20<sup>e</sup> anniversaire
- **HZV** (vaccin inactivé contre l'herpès zoster = zona) :
  - la vaccination complémentaire est recommandée à partir de 65 ans avec 2 doses à 2 mois d'intervalle, indépendamment du fait que la personne ait contracté la varicelle et/ou le zona par le passé
  - il n'est pas nécessaire de tester l'immunité à l'égard du virus varicelle-zoster avant une vaccination

## I. Niveaux de recommandation

### 1) Vaccinations recommandées de base :

- sont indispensables à la santé individuelle et publique
- recommandation par les médecins à tous leurs patients

### 2) Vaccinations recommandées complémentaires :

- confèrent une protection individuelle optimale, mais ne sont pas prioritaires actuellement au niveau de la santé publique
- information par les médecins à tous leurs patients (équité)

### 3) Vaccinations recommandées pour des groupes à risque :

- permettent de protéger des personnes présentant des risques accrus de complications (liés à leur état de santé) ou des risques accrus d'exposition et/ou de transmission
- identification des personnes à risque par les médecins

### 4) Vaccinations sans recommandation d'utilisation :

- n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle ou leur évaluation ne démontre pas un bénéfice suffisant pour une recommandation

## II. Vaccinations

### 1) Principes :

- primovaccination : introduction d'un vaccin (virus vivant atténué, inactivé ou particules de l'agent pathogène) dans l'organisme permettant une réponse immunitaire en induisant une protection immédiate et une immunité mémoire
- rappel vaccinal : dose de vaccin permettant de réactiver l'immunité mémoire (intervalle minimum 4–6 mois)
- une vaccination interrompue est reprise là où elle s'est arrêtée (toute dose reçue compte, quel que soit le temps écoulé depuis la dose précédente)

### 2) En pratique :

- choix de vaccins combinés pour diminuer le nombre d'injections
- administration simultanée de différents vaccins possible sur des sites d'injections différents ou distants d'au moins 2,5 cm
- maintien d'un intervalle minimum de 4 semaines entre deux vaccins vivants ; ceci ne concerne pas les vaccins inactivés ou les vaccins combinés vivants/inactivés qui peuvent être administrés à n'importe quel intervalle de temps (jours, semaines)
- lieu d'injection : face antérieure de la cuisse (nourrissons, petits enfants), face latérale du bras (enfants dès la marche, adultes) ; aucun vaccin ne doit être injecté dans la fesse

## III. Types de vaccins

### 1) Vaccins vivants atténués (p. ex. : vaccins contre rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, rotavirus, fièvre jaune)

Avantages : - réplique virale chez la personne vaccinée, permettant une réponse immunitaire de type humorale et cellulaire très efficace et de longue durée

Inconvénients : - maladie post-vaccinale légère possible  
- contre-indications (nourrissons < 6 mois (exception vaccin contre le rotavirus), grossesse, immuno-déficience)  
- inhibition des réponses vaccinales par anticorps circulants (maternels, après administration d'immunoglobulines)

Modalités d'administration : voie *sous-cutanée de préférence* ;  
voie *orale* pour le vaccin contre le rotavirus.

### 2) Vaccins inactivés (p. ex. : vaccins contre diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite injectable, HiB, hépatites A et B, HPV, grippe, pneumocoques, méningocoques, FSME, rage, herpès zoster)

Avantages : - pas de réplique virale chez la personne vaccinée  
Inconvénients : - nécessité d'adjuvants pour obtenir une réponse immunitaire appropriée  
- nécessité de plusieurs doses de vaccin pour obtenir une protection durable

Modalités d'administration : généralement par voie intramusculaire

## IV. Effets indésirables des vaccinations (EIV)

### 1) EIV locaux :

- douleurs, rougeur et tuméfaction passagères (très fréquents :  $\geq 10\%$ )
- adénopathies locorégionales et abcès post-vaccinaux exceptionnels
- réaction d'hypersensibilité retardée dans les 48–72h (vaccins à base d'anatoxines)

### 2) EIV systémiques :

- fièvre, irritabilité (enfants) fréquentes (1–9%) ou très fréquentes ( $\geq 10\%$ ) selon la vaccination, mais transitoires (24–48h)
- exanthème vaccinal (vaccins rubéole env. 5%, rougeole env. 2%, varicelle env. 5%)
- pleurs inconsolables, épisodes d'hypotonie-hyporéactivité (HHE) dans les heures qui suivent la vaccination DTPa, très rares, disparaissant spontanément et sans séquelles

- convulsions fébriles, courte durée dans les 0–72 heures après DTPa (0,02–0,08 % des enfants) et entre 5–14 jours après ROR, n'entraînent pas de séquelles à long terme
- purpura thrombocytopénique idiopathique 1/30000 après ROR (1/3000 après infection par le virus sauvage)
- anaphylaxie (difficultés respiratoires et choc dans les minutes après administration d'un produit) environ 1 par million

## V. Déclaration obligatoire des effets indésirables (EIV)

Il n'est pas nécessaire d'avoir confirmation d'une relation de cause à effet entre un événement et un médicament pour déclarer un effet indésirable : la suspicion seule est suffisante pour donner lieu à une annonce grâce au portail d'annonce en ligne ELVIS (Electronic Vigilance System) ([www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch)) :

- en vertu de la loi sur les produits thérapeutiques, les effets indésirables graves, les effets indésirables encore inconnus ou insuffisamment mentionnés dans l'information professionnelle du médicament concerné, de même que les effets indésirables revêtant une importance clinique particulière, doivent être annoncés
- sont considérés comme effets indésirables graves : les cas ayant entraîné le décès, les cas ayant présenté un risque potentiellement léthal, les cas requérant l'hospitalisation ou susceptibles de la prolonger, les cas ayant provoqué un handicap permanent ou sérieux, les autres cas jugés médicalement importants, tout défaut de qualité présumé
- les décès et les effets indésirables mortels, ou encore les défauts de qualité présumés susceptibles d'entraîner des effets indésirables doivent être annoncés immédiatement et en aucun cas au-delà de 15 jours suivant la constatation
- tous les autres événements soumis à l'obligation d'annoncer doivent être communiqués dans les 60 jours

## VI. Contre-indications, mesures de précautions

### 1) Contre-indications (CI) :

- anaphylaxie et réactions allergiques graves à une vaccination antérieure ou à un composant du vaccin (allergie au blanc d'œuf, à la néomycine ou à la streptomycine, à la gélatine)
  - pas de vaccin identique ou de vaccin comportant l'allergène incriminé Ex. vaccins contre grippe et fièvre jaune CI si anaphylaxie aux protéines du blanc d'œuf (vaccin ROR(V) cultivé sur des fibroblastes de poulet non contre-indiqué)
- déficience immunitaire cellulaire présumée : traitement cytotatique ou immuno-suppresseur, corticothérapie systémique (prednisone 2mg/kg/j ou  $\geq 20\text{mg/j}$  pendant > 14 jours), SIDA avéré ou taux de CD4 bas, anomalies immunitaires congénitales, etc.
  - vaccins vivants atténués tous CI
- nourrissons ayant des antécédents d'invagination intestinale ou ayant une malformation congénitale de l'appareil gastro-intestinal prédisposant à une invagination intestinale (comme p.ex. le diverticule de Meckel) ou souffrant de diarrhée / vomissements
  - vaccin contre rotavirus CI

### 2) Mesures de précautions (MP) = indication à la vaccination si bénéfice jugé supérieur au risque encouru, après information détaillée de la personne à vacciner :

- réaction allergique non anaphylactique à une vaccination antérieure
- maladie aiguë sévère en cours avec ou sans fièvre
- vaccin DT/dT : syndrome de Guillain-Barré dans les 6 semaines suivant une dose antérieure
- vaccin ROR(V) : traitement récent par des immunoglobulines ou des produits sanguins, thrombocytopénie après vaccination ROR(V) antérieure

### 3) Grossesse = vaccins vivants atténués contre-indiqués

- contraception pour les femmes pendant un mois après vaccination ROR, varicelle, fièvre jaune

CVF – OFSP Etat mars 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

## EKIF : CFV

### COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Vaccinations,  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Tél. secrétariat : +41 (0)58 463 87 06, fax secrétariat : +41 (0)58 463 87 95  
E-Mail : [cfv@bag.admin.ch](mailto:cfv@bag.admin.ch), Internet : [www.cfv.ch](http://www.cfv.ch)

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez :

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

[www.publicationsfederale.admin.ch](http://www.publicationsfederale.admin.ch)

N° de commande: 311.267.F